

2007/8604 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE – AVENUE PAUL SANTY – 69008 LYON - OPERATION N° 08 286 002 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 900 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHES - LOTS 2, 6, 16 ET 17 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations n° 2003/3296 du 16 décembre 2003, n° 2004/4538 du 22 novembre 2004 et n° 2006/6370 du 3 avril 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant à 3 900 000 € TTC.

Par délibération n° 2006/6370 du 3 avril 2006, vous avez autorisé M. le Maire à signer les marchés des lots 2, 6 et 16.

Par délibération n° 2006/6526 du 22 mai 2006, vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché du lot 17.

Lot 2 – Gros-œuvre :

Le projet prévoyait la mise en place de garde-corps métalliques le long d'une partie des gradins en béton. Or, la hauteur de ces garde-corps s'est avérée insuffisante. Leur rehausse aurait présenté un aspect architectural inesthétique et engendré un surcoût et une dégradation importante de la visibilité des spectateurs occupant les gradins. Ainsi, il est proposé de supprimer une partie des garde-corps et de prolonger les gradins côté Est jusqu'au sol, entraînant une visibilité optimale. Les gradins côté Ouest sont modifiés pour tenir compte de la réglementation sur la hauteur de garde-corps.

Lot 6 – Menuiserie extérieure aluminium :

Le projet prévoit une poutre métallique apparente en périphérie du hall d'accueil. L'objet de la présente modification est de mettre en place un habillage par tôle d'aluminium laqué.

Lot 16 – Chauffage – VMC :

Il est proposé de modifier les centrales de traitement d'air, au regard de l'exiguïté des locaux techniques et à la difficulté d'entretien ultérieur. Les grilles d'entrée d'air sont modifiées pour permettre une meilleure intégration en façade. La modification intègre aussi le système de suspension des panneaux radiants assurant le chauffage de la salle d'évolution ; la présence simultanée du réseau d'éclairage et des équipements sportifs rend impossible l'attache de ces panneaux sans l'ajout de rails sous la charpente.

Lot 17 – Electricité :

Le présent avenant a pour objet l'ajout de l'alimentation électrique des huit panneaux de basket motorisés, non prévue dans les marchés de travaux.

Les montants des marchés sont modifiés comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260565	2	RUIZ	815 983,75	62 467,84	29 909,48	908 361,07	11,32
260568	6	AMALGAME	79 685,00	3 200,00	1 922,20	84 807,20	6,43
260577	16	SKL	232 890,00	0	14 821,00	247 711,00	6,36
260587	17	GUILLOT	149 429,14	2 159,32	6 206,12	157 794,58	5,6

Les projets d'avenants des marchés précités ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par ces avenants sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.»

Vu les délibérations n° 2003/3296 du 16 décembre 2003, n° 2004/4538 du 22 novembre 2004 et n° 2006/6370 du 3 avril 2006, n° 2006/6526 du 22 mai 2006 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis des Commissions d'Appel d'Offres en dates des 20 novembre et 4 décembre 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Les modifications des marchés de travaux n° 260565, 260568, 260577, 260587, sont approuvées suivant le tableau ci-dessous :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260565	2	RUIZ	815 983,75	62 467,84	29 909,48	908 361,07	11,32
260568	6	AMALGAME	79 685,00	3 200,00	1 922,20	84 807,20	6,43
260577	16	SKL	232 890,00	0	14 821,00	247 711,00	6,36
260587	17	GUILLOT	149 429,14	2 159,32	6 206,12	157 794,58	5,6

2. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

3. La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon en cours – programme 4, AP 2003-374, nature 2313, fonction 411, opération n° 08 286 002.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE